EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT « COLLECTE ET REEMPLOI DES DECHETS DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION » : APPROBATION DU CONTRAT AVEC CITEO

Date d'affichage de la convocation	Secrétaire de séance
19/09/2025	BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 115

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à GAULARD Didier
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie

Absent(s) non représenté(s) : 4

CHARBIT Jean-Christophe, POURCHE Fabrice, SIMEONI Christophe, VOYER Jean-Michel

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

130 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

1 ABSTENTION :

WOTIN Maël

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté urbaine et l'éco-organisme Citeo, agréé au titre de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur pour les Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (REP EMPG), ont signé un contrat pour soutenir financièrement la collecte des emballages ménagers recyclables et papiers graphiques le 10 avril 2025, couvrant la période 2025-2029.

Par ailleurs, Citeo a publié en 2024 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Collecte et réemploi des déchets des professionnels de la restauration » visant à soutenir financièrement les collectivités territoriales dans le déploiement d'équipements de pré-collecte. Cet accompagnement a pour objectif d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages issus de la restauration, de renforcer la qualité du tri effectué par les professionnels et de favoriser leur mobilisation par des actions de communication ciblées.

Dans le cadre de la refonte du service de collecte des déchets en centre-ville, la Communauté urbaine mène une réflexion globale visant à expérimenter de nouveaux dispositifs associant la gestion des déchets des ménages et celle des commerces de proximité, notamment des professionnels de la restauration. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration durable du cadre de vie en centre-ville.

À ce titre, la Communauté urbaine a déposé, le 30 septembre 2024, un dossier de candidature à l'AMI susmentionné, portant sur les flux de verre et de multi-matériaux issus des activités de restauration.

Ce projet a pour objectif de renforcer la qualité du tri et la gestion des déchets des professionnels de la restauration, tout en contribuant à l'amélioration de la salubrité publique. Si les résultats de l'AMI sont probants, cette démarche pourrait être étendue à l'ensemble du territoire communautaire.

Le dossier de candidature comprend :
- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet ;
- un plan de communication ciblé à destination des professionnels de la restauration ;
- un calendrier et un budget prévisionnels du projet.

La durée prévisionnelle de mise en œuvre du projet est d'un an.

Le coût total des dépenses éligibles est évalué à 38 785,90 €HT, couvrant les études externes (assistance à maîtrise d'ouvrage), le pilotage, les équipements de pré-collecte et les actions de sensibilisation.

En tant que lauréate de l'AMI, la Communauté urbaine bénéficiera d'un soutien financier de 23 825,12 € versé par Citeo.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le contrat avec Citeo, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Collecte et réemploi des déchets des professionnels de la restauration », relatif à la collecte et au réemploi des emballages issus des professionnels de la restauration,
- d'autoriser le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les recettes seront imputées au budget annexe « Déchets ».

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-13,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles ses articles L. 541-10, L. 541-10-1, L. 541-10-2 et L. 541.10-3,

VU l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2025-04-10_08 du 10 avril 2025 portant approbation du contrat relatif au soutien financier de la collecte et le recyclage des emballages et papiers ménagers recyclables par Citeo,

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Collecte et réemploi des déchets des professionnels de la restauration » publié en 2024 par Citeo relatif à la collecte et au réemploi des emballages issus des professionnels de la restauration,

VU le dossier de candidature déposé par la Communauté urbaine en date du 30 septembre 2024,

VU le contrat proposé par Citeo, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat avec Citeo, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Collecte et réemploi des déchets des professionnels de la restauration », relatif à la collecte et au réemploi des emballages issus des professionnels de la restauration.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que les recettes seront imputées au budget annexe « Déchets ».

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 01 OCT. 2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 01 OCT. 2025

Exécutoire le : 01 OCT. 2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile